

## Etape du Fanfoué

Location de Chalet 15 pers  
469 rue des gentianes  
38410 Chamrousse  
siret 34124278200025

### Conditions générales de vente 2020/2025

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de nuitées ou de séjours dans notre chalet,

Nous ne serions pas responsables dans l'utilisation de ce contrat par un ou des tiers à des fins non touristiques.

Nous nous engageons à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec le maximum de qualité que nous maîtrisons.

**1/ Le client signataire du contrat s'engage** pour une durée déterminée et ne pourra pas se prévaloir d'un quelconque droit au maintient dans les lieux.

**2/ La réservation devient effective à réception au propriétaire** d'un acompte de 30% du montant total du prix du séjour ; d'une attestation d'assurance vilégiature et d'un exemplaire du contrat signé .

Le solde est payé 30 jours maxi avant l'arrivée ou bien la totalité est payée à la réservation si l'arrivée est prévue moins de 30 jours avant.

Un exemplaire est à conserver par le client. Prix ttc charges comprises, la taxe de séjour 0,80 eu sera collectée à l'arrivée en plus suivant le profil d'âge des clients.

Un chèque de caution de 3000 eu sera demandé à l'entrée dans les lieux et sera rendu après le départ du client, pour toutes réserves portant sur le ménage de fin de séjour ou détériorations, ce chèque est encaissable.

**3/ Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée**, mail au propriétaire.

-En cas d'annulation de plus de 30 jours avant, l'acompte reste acquis au propriétaire.

-En cas d'annulation de moins de 30 jours avant, la totalité reste acquise au propriétaire.

-Si le client ne se manifeste pas avant 14h00 le jour d'arrivée, ce contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son chalet ; il conserve l'acompte et/ou la totalité du séjour.

-Tout séjour commencé est dû dans son intégralité.

-Le client est encouragé à souscrire une assurance annulation, celle ci n'étant pas obligatoire mais facultative.

**4/En cas d'annulation par le propriétaire** , le client sera remboursé de son acompte et/ou de la totalité, celle-ci peut intervenir jusqu'à 24h avant la date du séjour et sera notifiée par écrit via la poste ou par mail. Aucune solution de relogement n'est prévue car ce cas ne relèverait pas d'un doublon de réservation, mais d'un problème plus grave entraînant l'insalubrité du bâtiment lié à un accident, un événement climatique indépendant de la volonté du propriétaire. Les assurances RC entreraient alors en action.

**5/ Nous n'accueillons pas après 20h00**

**6/ Le solde est à régler 30 jours avant l'arrivée.**

**7/ Ce contrat est établi pour un nombre de personnes** , en cas de dépassement nous refuserons l'accès aux personnes supplémentaires car nous sommes assurés pour 15 pers, cela n'annulera en aucun cas le présent contrat. (un bébé est considéré comme une personne). Si le client dépasse le nombre de 15 personnes, il le fait en toute connaissance de cause et le propriétaire possède un contrat signé pour 15 pers. Ce sera alors à un tribunal de décider de la responsabilité de chacun en cas d'incendie ou autre.

**8/ Les animaux sont interdits**

**9/ En cas de litige persistant sans solution amiable**, la solution judiciaire sera envisagée.

**10/ Tout paiement de l'acompte** quelqu'en soit le moyen vaut acceptation du contrat et des présentes cgv.

**11/En cas d'obligation d'annulation par le client lié à une impossibilité caractérisée**  
Le client perd son acompte ou la totalité, il peut à ses frais contracter une assurance annulation,

Il devra nous contacter par écrit (courrier, mail) pour nous informer de la situation au maximum avant 14 h de son jour d'arrivée.

**12/Horaires d'accueil** Nous vous accueillons en hiver (01/12 à 20/04): de 14h00 à 20h00, pour le reste de l'année les horaires d'accueil sont plus souples.

**13/Règlement d'utilisation du Bâtiment** : un règlement d'utilisation du chalet est remis au client à la signature du contrat.

**Ce document est édité par nos soins, en respect du code de la consommation.**